

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.05.27/062

CONVOCATION

Date	21/05/2015
Affichage	21/05/2015

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	33

Thème : CULTURE 2.Objet : MEDIATHEQUE - MISSION PROGRAMMISTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS.EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 27 mai 2015 à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

Etaient Représentés :

BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
BRUNET Pascale pouvoir à BOREL Jean-Paul.
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine.
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : Manuel ROMAIN.

Rapporteur : Nicole GUERIN.

Dans le cadre du projet Cœur de Ville et de sa politique urbaine de réaménagement, la ville de Briançon prévoit la construction d'un pôle culturel.

Concept du pôle culturel :

- Une médiathèque accueillant un service d'archives municipales

Objectifs du pôle culturel :

- Proposer aux briançonnais et aux habitants des communes environnantes un lieu culturel, social et vivant ;
- Faire de cette structure une référence pour le territoire en termes de lecture publique et de patrimoine ;
- Satisfaire à la fois un public de résidents permanents et de touristes.

Le lancement de la phase de programmation est engagé afin de pouvoir retenir un maître d'œuvre qui sera désigné par un jury de concours.

Mission du programmiste :

Appréhender la réalisation de cette structure en définissant, entre autres, les différents espaces nécessaires, les relations fonctionnelles entre ces espaces et les services proposés, les caractéristiques techniques et fonctionnelles, en faisant une estimation financière du projet.

Cette mission aboutit à la réalisation d'un programme qui constitue trois objectifs :

- Constituer la première matérialisation du projet ;
- Veiller à la cohérence des objectifs avec les besoins, les contraintes, les exigences définies et les moyens mis en œuvre ;
- Donner aux concepteurs appelés à concourir un cadre leur permettant d'exercer leur créativité en toute connaissance du but à atteindre.

Financement :

Pour cette étude, inscrite dans la liste des investissements votée pour 2015, le montant estimé est de 50 000€ TTC.

Afin de financer cette programmation, il convient de solliciter la DRAC pour obtenir des garanties de subvention.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude de programmation se décompose alors comme suit :

DRAC	50 %
COMMUNE	50 %

AR PREFECTURE

005-210500237-20150527-DEL20150527_062-DE
Regu le 02/06/2015

La dépense est prise sur le programme d'investissement fonction 321 compte 2031 du budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **02 JUIN 2015**

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM



